

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n°2024-29
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 03 avril 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 03 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 28

Nbre de suffrages exprimés : 29

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Dominique DANGEL. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALI. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

Excusés : M. Pierre MOSSINA

Absents : MMES MM. Nadine MERCIER. Valère NEDEY. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL

Pouvoir : Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 28 mars 2024

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur PAVILLARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 06 mars 2024 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

REPRISE, REAJUSTEMENT ET CREATION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE COMPTES DE TIERS ET POUR LITIGES – EXERCICE 2024

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240409-2024-29-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

.../...

*Extrait du registre des délibérations n° 2024-29***REPRISE, REAJUSTEMENT ET CREATION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE COMPTES DE TIERS ET POUR LITIGES – EXERCICE 2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2011-145 en date du 15 décembre 2011, le Conseil Municipal a pris acte des dispositions relatives au régime des provisions budgétaires et a opté pour le régime optionnel des provisions qui permet de constituer une réserve financière en se laissant la possibilité, au moment où le risque est avéré, de décider de son mode de financement.

Conformément à cette décision, le montant des provisions constituées au 31 décembre 2023 s'élève à **41 683,23 €** répartis comme suit :

DESIGNATION	Montant provisions au 31 décembre 2023
TOTAL GENERAL	41 683,23 €
<i>Provisions pour litiges</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>	<i>41 683,23 €</i>
Dont remboursement sur salaire et dommages sur sinistre	5 246,51 €
Dont frais fourrière automobile	3 637,25 €
Dont restauration scolaire	10 786,16 €
Dont Temps d'Activité Périscolaire	48,08 €
Dont dégradations sur bâtiments culturels et pénalités sur machés	1 379,77 €
Dont redevance multi-accueil	668,38 €
Dont loyers appartements	15 787,28 €
Dont location bennes	76,77 €
Dont vente de bois	74,25 €
Dont loyers commerciaux	3 978,78 €

Pour l'année 2023, il convient de procéder au réajustement des provisions budgétaires afin de prendre en compte les éléments suivants :

Objet	Désignation	Provisions 2024		
		Création ou réajustement	Reprise	Total
		15 016,50 €	2 736,86 €	12 279,64 €
TOTAL PROVISIONS POUR LITIGES		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION COMPTES DE TIERS		15 016,50 €	2 736,86 €	12 279,64 €
Remboursement sur salaire	Reprise pour paiement		41,51 €	-41,51 €
Frais de fourrière	Création, réajustement et reprise pour paiement	19,70 €	261,57 €	-241,87 €
Frais de restauration scolaire	Création, réajustement et reprise pour paiement	2 327,22 €	1 998,05 €	329,17 €
Temps d'Activité Périscolaire	Reprise pour paiement		45,00 €	-45,00 €
Multi-accueil	Création, réajustement et reprise pour paiement	321,14 €	316,48 €	4,66 €
Vente de bois	Reprise pour paiement		74,25 €	-74,25 €
Loyers sur appartements	Réajustement	6 089,63 €		6 089,63 €
Loyers commerciaux	Réajustement	6 258,81 €		6 258,81 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **PREND ACTE** de l'état des provisions au 31 décembre 2023,
- **DECIDE** la reprise des provisions, la création et le réajustement des provisions telles que mentionnées ci-dessus,
- **DIT** que les crédits nécessaires aux opérations comptables de reprise, de création et de réajustement des dites provisions sont inscrits au Budget Primitif 2024,
- **DIT** que la présente délibération sera :
 - **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
 - **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable,
 - **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240409-2024-29-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

CM DU 03 AVRIL 2024